



Charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable de la ville de Bordeaux.



Sommaire

Introduction P. 3

Les enjeux P. 3

Les objectifs stratégiques P. 4

- Faire des économies d'énergie et rechercher des solutions alternatives P. 4
- Préserver la ressource en eau P. 4
- Respecter les équilibres naturels P. 4
- Prévenir et mieux gérer nos déchets P. 4

La démarche P. 5

- La Ville s'engage : volonté, exemplarité P. 6
- La Ville s'organise : mobilisation, ouverture, pilotage, évaluation P. 6
- La Ville encourage : Incitation, facilitation, pédagogie, exemplarité P. 6

Six thèmes pour agir P. 7

- Projet urbain durable et cadre de vie P.8
- Nouvelles pratiques de gestion urbaine: Propreté et gestion raisonnée du patrimoine végétal P. 14
- Eco-construction, maîtrise des fluides énergétiques et énergies renouvelables P. 16
- Mobilité et accessibilité P. 19
- Consommation Eco responsable P. 23
- Education, sensibilisation et incitation aux pratiques du développement durable P. 26

Programmes d'actions et mesures concrètes : 66 actions/ 100 mesures P.29

12 actions prioritaires pour 2007:

La création d'un écoquartier rive droite

La création, avec le jardin botanique, d'un écosite exemplaire en matière de construction et d'aménagement urbain

La création d'une maison de l'environnement (en construction ou en réhabilitation)

La réalisation d'un bilan hydrique pour diviser la consommation d'eau des services municipaux par 2 à l'horizon 2008

La réduction de la consommation d'énergie des services municipaux de 5 à 10 % dès 2007

La déchloration de l'eau des piscines municipales

L'étude du raccordement de l'Hôtel de Ville à la production géothermique de Mériadeck pour le chauffage des locaux

L'introduction des critères de développement durable dans la politique d'achat de la mairie

Une opération pilote d'utilisation de produits d'entretien des locaux municipaux 100% biodégradables

Le tri du papier pour recyclage sur l'ensemble des 700 bâtiments municipaux, 250 points de collecte dès février 2007

La signature d'une convention éducative et de son volet environnement avec l'Inspection Académique

La création d'un label « Commerçant propre » en partenariat avec les associations de commerçants désireux de s'engager dans la Charte de l'écologie urbaine et de développement durable

Introduction

La Ville de Bordeaux fait le choix de décliner sa démarche en adoptant une Charte d'écologie urbaine et de développement durable en **deux étapes**. Dans une première étape et dans un souci d'exemplarité, la Ville engage un programme d'actions pluriannuel concernant pour l'essentiel ses propres modes de fonctionnement. C'est la **Charte municipale** qui est présentée ici. La seconde étape, qui débutera après adoption de ce document, enrichira cet engagement des propositions émises dans la **phase de concertation**. Elle débouchera alors sur l'adoption d'un document plus complet.

La Charte définit ainsi le cadre de référence d'un plan d'actions appelé à s'adapter et à évoluer dans le temps: elle ne grave pas dans le marbre un projet abouti, elle propose avant tout une démarche, un processus d'élaboration d'une politique environnementale. Le projet d'écologie urbaine qu'elle incarne doit pouvoir connaître ajustements, renforcements, voire réorientations.

La charte ne se limite pas à l'annonce d'intentions. Elle identifie les enjeux, précise les objectifs stratégiques, propose une démarche de projet et donne matière à un premier programme d'actions concrètes pluriannuel. Chaque action sera dotée d'un ou plusieurs indicateurs de performance afin d'évaluer régulièrement sa pertinence.

Les enjeux

L'activité humaine bouleverse un certain nombre de grands équilibres (climatiques, biologiques, sanitaires...). Face aux constats les plus alarmistes sur l'évolution de notre environnement, de nombreuses initiatives individuelles ou collectives proposent des réponses pragmatiques.

A l'instar d'autres grandes métropoles de pays de l'hémisphère nord, points de convergence d'activités multiples, ces grands équilibres doivent s'opérer sur un territoire réduit où la densité de population croît chaque année augmentant ainsi la pression exercée sur le milieu. Ainsi, pour que le développement de Bordeaux reste à la fois dynamique et harmonieux, il doit concilier équilibre social et démographique, ambition culturelle, création d'emplois, protection et respect de l'environnement.

Au travers de la Charte d'écologie urbaine et de développement durable, la Ville de Bordeaux s'inscrit dans la démarche initiée par de nombreuses collectivités au lendemain du Sommet de Rio (1992) et du Protocole de Kyoto (1997) et souhaite participer, à son échelle, aux grands enjeux que sont la lutte contre le changement climatique, la préservation des réserves en eau et la préservation de la biodiversité

Comment aujourd'hui limiter l'impact de nos activités sur l'environnement ? Il s'agit à la fois de préserver les ressources et les équilibres naturels et de réduire nos émissions polluantes. Tels sont les enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Les objectifs stratégiques

Outre l'exemplarité de la Ville dans la gestion du patrimoine, les objectifs stratégiques retenus sont les suivants :

- Economiser l'énergie et développer les énergies alternatives,
- Préserver la ressource en eau,
- Respecter les équilibres naturels,
- Diminuer la production de déchets à la source et favoriser leur valorisation.

► Les économies d'énergie et la recherche de solutions alternatives :

Les économies d'énergie répondent à l'urgente nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'essentiel des gaz à effet de serre provient de la combustion des énergies fossiles. Les deux grands secteurs consommateurs d'énergie, en hausse constante sont prioritairement :

- 1- le domaine des constructions domestiques ou professionnelles qui, en 2005, représentait 43% de la consommation d'énergie en France (source : Ministère de l'Ecologie et du développement durable)
- 2- le domaine des transports (32% de la consommation énergétique en France, la plus forte augmentation de consommation énergétique depuis 20 ans : + de 90% d'augmentation) (source : Ministère des Transports)

Le programme d'actions de la Ville répond à cette double priorité.

► La préservation de la ressource en eau :

Même si les ressources semblent encore abondantes, la question de l'eau mérite d'être posée en terme de quantité comme en terme de qualité. Des études récentes montrent que l'état des cours d'eau en France se dégrade sensiblement, que la pollution des nappes se généralise et que les zones humides sont menacées de disparition ou de pollution. Préserver la ressource en eau induit :

1. la recherche d'économies (détection des fuites, limitation des consommations notamment par l'acquisition et la diffusion d'équipements plus performants, gestion raisonnée des espaces verts...),
2. la recherche de sources alternatives (récupération des eaux de pluie, recyclage des eaux géothermales...),
3. la limitation des rejets polluants (réduction des engrais et pesticides, eaux de lavage...).

► Le respect des équilibres naturels :

Le champ d'intervention des collectivités locales en faveur des équilibres naturels est très large :

- 1- A travers les documents de planification urbaine, elles peuvent promouvoir et imposer des modes d'urbanisation plus économes en espace, préserver et mettre en valeur les espaces naturels, gérer les risques naturels et industriels.
- 2- En matière d'aménagement et de construction, elles peuvent contribuer à la dépollution des sols, concevoir des architectures adaptées au contexte (climat, usages, identité locale...), recourir à des matériaux locaux et des procédés innovants ...
- 3- Elles peuvent adapter l'entretien de leurs espaces et bâtiments publics de manière à réduire leur impact sur l'environnement : cadences d'entretien, choix des produits ...
- 4- L'ensemble des consommations publiques doit pouvoir être reconsidéré au regard de critères environnementaux : Achats Eco responsables, lutte contre les gaspillages ...

► La prévention des déchets à la source et la gestion de leur valorisation :

Le tri des déchets fait partie des gestes quotidiens que les français sont prêts à accomplir (65% d'entre eux déclarent trier le verre, 35% le papier, 25% les piles, 20% les matières plastiques). La volonté d'agir des citoyens est souvent limitée par l'organisation des filières de collecte et de récupération. Par ailleurs, ces pratiques domestiques ne trouvent malheureusement pas toujours leur équivalent en situation professionnelle. Pourtant, les administrations produisent des déchets très spécifiques qu'il est généralement facile d'orienter et de valoriser par filière de récupération (principalement du papier en ce qui concerne la Ville de Bordeaux)

La démarche

Pour répondre à ces objectifs dans la durée et la cohérence, une démarche de projet a été mise en place à partir d'un questionnaire simple :

- Quels sont les engagements de la Ville à travers l'ensemble des services municipaux?
- Comment s'organiser pour faire face aux questions d'environnement, quel dispositif spécifique mettre en place pour avancer, quels partenaires ou personnes ressources mobiliser, quelles données répertorier pour apprécier le problème, quels outils d'évaluation mettre en place ?
- Que faire pour faciliter ou encourager l'implication éco-citoyenne des Bordelaises et des Bordelais ?
- Quelles sont les innovations qui peuvent apporter des réponses concrètes et pertinentes aux questions d'écologie urbaine ?

S'engager durablement : Volonté, exemplarité

Deuxième employeur du département, avec près de **4000** agents, **1 million de m²** de surface bâtie, plus de **12 millions d'euros** de facture en fluides énergétiques (eau, énergie & maintenance), **2 million de m³** d'eau/an pour moitié affectés à l'entretien des 588 ha d'espaces verts, **700** moteurs (thermiques et autres), environ **20 000** ramettes de papier consommées chaque année et **2000** postes de travail informatique, la Ville de Bordeaux est une véritable entreprise constituée d'un parc immobilier diffus de plus de 700 bâtiments. A ce titre, elle consomme, produit et rejette.

Elle doit donc s'interroger sur l'ensemble des chaînes professionnelles qu'elle met en œuvre afin d'en améliorer l'impact environnemental. L'exemplarité de la Ville répond à plusieurs objectifs :

1. Observable par les habitants grâce aux indicateurs de suivi affectés à chacune des actions menées ou envisagées, elle **témoigne d'une réelle volonté de gérer durablement et dans la transparence le patrimoine commun de la Ville.**
2. La Ville dans la ville illustre la multitude et la diversité des situations urbaines. L'action en faveur de l'écologie urbaine et du développement durable menée au sein même de cette communauté humaine a donc **valeur d'expérience.** Une telle expérience peut contribuer à rendre plus efficaces et adaptées les incitations à destination des habitants.
3. Des **économies financières** conséquentes peuvent être générées notamment grâce aux économies en fluides énergétiques, offrant ainsi de nouvelles ressources pour **absorber les éventuels surcoûts associés à la mise en œuvre d'actions volontaristes plus novatrices mais parfois plus coûteuses**

S'organiser pour agir : mobilisation, ouverture, pilotage, évaluation.

Tout d'abord, la Ville **mobilise ses services.** La réussite de la démarche ne peut se concevoir sans l'adhésion de l'ensemble du personnel municipal. Pour cela, la Ville sensibilise, informe et forme ses agents. Ensuite, elle **s'ouvre au partenariat.** C'est par l'échange d'expériences, la mise en commun des moyens et des savoir-faire que des projets ambitieux peuvent aboutir. ADEME, Agence de l'Eau, CONNEX, CUB, C.N.F.P.T., collectivités locales voisines, DIREN, EDF Gaz de BORDEAUX Réseau des Eco-maires, Universités etc. seront sollicités, en fonction de leur domaine de compétences, pour mener à bien certaines actions et mesures.

Elle s'ouvre également à la **coopération internationale** en direction de pays en voie de développement. Par solidarité et afin d'aider les pays émergents à trouver un mode de développement écologiquement soutenable, la Ville cherche à organiser des échanges, des partenariats et des solidarités dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement, de l'agriculture, de la santé et de l'éducation.

Par ailleurs, les questions d'écologie urbaine, dépassant par nature, le cadre des organisations traditionnelles, généralement trop sectorisées, nécessitent la mise en place de dispositifs transversaux. La Ville, sous la responsabilité du Secrétaire Général, a mis en place un **chargé de mission, responsable de l'animation de la démarche d'écologie urbaine et développement durable et de la coordination technique du projet.**

- Sous l'égide du Maire, un **comité de pilotage** politique du projet d'écologie urbaine, associant tous les groupes du conseil municipal, se réunit pour décider des orientations et valider le programme d'actions.

- **Un conseil consultatif et participatif**, constitué de 3 collèges (élus, société civile, personnalités qualifiées), valide la démarche, les résultats et les orientations futures de la Charte et l'enrichit de ses propositions. Plusieurs modalités de consultation des habitants seront mises en place pour compléter ce dispositif: présentation et discussion dans chaque Conseil de quartier, ateliers thématiques, forum Internet, etc.

- **Des groupes de travail techniques internes transversaux, portant sur les thématiques de l'eau, des achats, de l'écoconstruction et la maîtrise de l'énergie, de l'éducation à l'environnement ont été mis en place en 2006,**

- **Une cellule de veille technologique identifie les bonnes pratiques**

- **Outil d'aide à la décision**, un diagnostic environnemental global établit l'état des consommations et productions diverses de la Ville (eau, énergie, bilan carbone, consommables divers, déchets recyclables et non recyclables...). Ce diagnostic s'accompagne d'indicateurs de suivi qui permettront d'évaluer la progression dans le temps des actions engagées et d'en établir la pertinence.

Initier le changement de comportement : Incitation, facilitation, pédagogie, exemplarité

A travers l'exercice de ses compétences, la Ville influe directement sur nos modes de vie : notre manière de pratiquer la ville dépend de la qualité des aménagements, des équipements publics, de l'efficacité, du confort et des tarifs des services urbains... De ses initiatives dépendra le succès de nouvelles pratiques urbaines telles que l'usage du vélo, le recours aux transports en commun, le tri sélectif des déchets...

Par ailleurs, la Ville peut, par l'exemplarité de son action, susciter des attitudes éco-citoyennes. Pour cela, elle valorisera auprès du grand public les savoir-faire et expertises diverses dont elle bénéficie au sein de ses services.

Six thèmes pour agir

Au regard des objectifs stratégiques précités, la Ville a choisi de mobiliser ses moyens autour de six thématiques d'action :

- Projet urbain durable et cadre de vie
- Nouvelles pratiques de gestion urbaine : propreté de la Ville et gestion raisonnée du patrimoine végétal
- Eco-construction, maîtrise des fluides énergétiques et énergies renouvelables
- Mobilité et accessibilité
- Consommation éco-responsable
- Education, sensibilisation et incitation aux pratiques du développement durable

Chaque thématique donne lieu à un programme d'actions pluriannuel.

Projet urbain durable et cadre de vie

Bordeaux, ville de 220 000 habitants, constitue le cœur d'une agglomération de 820 000 habitants et d'une communauté urbaine de 660 000 habitants. La beauté de la ville, son histoire, son caractère d'exception et son dynamisme imposent de fait Bordeaux comme capitale régionale. Pour que le développement de Bordeaux reste à la fois dynamique et harmonieux, il doit concilier équilibre social et démographique, ambition culturelle, création d'emplois, protection et respect de l'environnement.

Constat, bilan et état des lieux

Avec son patrimoine historique remarquable, la redécouverte de son fleuve, sa vie culturelle, ses espaces verts d'exception et l'animation de son centre ville, Bordeaux est devenue une ville porteuse d'une très grande qualité de vie, résultat du projet urbain de 1996. S'il apparaît nécessaire de faire preuve aujourd'hui de pugnacité pour devenir exemplaire en matière de projet urbain durable, il convient toutefois de rappeler que le projet urbain de la Ville de Bordeaux, présenté au conseil municipal d'octobre 1996, et progressivement mis en œuvre depuis cette date, dressait un cadre conceptuel qui garde aujourd'hui encore toute son actualité.

- Il s'agissait d'apporter des réponses à **la question de la mobilité** dans le respect du patrimoine et de rattraper le retard perdu en matière de transport en commun et de déplacement.
C'est aujourd'hui un objectif largement atteint grâce au tramway, moyen de transport écologique.
- Il fallait aborder ensuite **la question de la densité**, ce qui n'avait rien à voir, en 1996, avec la problématique liée aux immeubles de grande hauteur.
 - Il s'agissait de faire comprendre que Bordeaux devait commencer à occuper l'ensemble de son territoire communal pour y accueillir de nouveaux habitants. En clair, il fallait convaincre d'abord que Bordeaux n'était pas circonscrit par les seuls cours de l'Intendance, Clémenceau et les allées de Tourny, mais qu'il allait de Belcier à Bacalan et au Lac et qu'il intégrait la Bastide. C'est bien cette conviction qui se lit dans les tracés du tramway.
En d'autres termes il fallait faire la ville durable sur elle-même.
 - Il fallait ensuite convaincre qu'à côté de ce futur nouveau centre élargi et fonctionnant comme cœur de l'agglomération grâce à ses grands équipements administratifs, culturels et sportifs, Bordeaux possédait des quartiers qui disposaient encore de **vastes terrains aménageables**, rive droite comme rive gauche, à Bacalan comme à Belcier, au Lac comme à la Bastide, et que ces terrains pouvaient accueillir à deux pas du centre, de nombreux habitants.
En d'autres termes, il s'agissait de lutter efficacement contre l'étalement péri urbain qui fait de la communauté urbaine de Bordeaux un territoire de même surface que celui de Lyon mais avec deux fois moins d'habitants.
- Il s'agissait aussi de reconnaître que Bordeaux est aussi **remarquable par ses pleins que par ses vides** et savoir respecter ces vides et le paysage qu'ils constituent : les bords de Garonne, la plaque portuaire des bassins à flots, le maintien des grandes perspectives, la vue constante sur les coteaux de la rive droite...
Le plan vert de la ville de Bordeaux présenté au conseil municipal en 2000, puis la charte des paysages votée en conseil municipal en 2006 sont les cadres que la ville doit, en la matière, respecter.

Rappel des objectifs du plan vert :

- Valoriser le paysage urbain (traitement des entrées de la ville, création de grandes continuités paysagères le long des quais rive droite et rive gauche, maintien des grands alignements, traitement des abords du Lac).
- Protéger et renforcer l'identité des parcs et grands jardins de la ville (jardins historiques, Parc Floral, jardin de quartiers de plus de 1 hectare).
- Equilibrer et renforcer l'offre de proximité (jardins de moins de 1 hectare, jardins des cités d'habitations, squares, places plantées, jardins de poche et ponctuations vertes).
- Intégrer les nouvelles pratiques urbaines (parcours tonic, fête de l'arbre, festival des jardins).
- Organiser et réglementer (adapter les documents d'urbanisme, construire un paysage à partir d'une réflexion globale, réglementer pour éviter les conflits d'usages...).

- Il s'agissait enfin de **la question de la mixité urbaine**, non pas dans son sens courant de mixité des logements mais dans celui de l'organisation spatiale des fonctions de la ville. **Les lieux où se pratique le plus grand brassage social sont les espaces publics, quand ils sont de qualité. Et ce fut un des grands objectifs de la ville mais également de la CUB au cours des dix dernières années.**
- Le projet urbain de 1996, transformé progressivement en projet urbain 95-2015 s'est également attaché à **la question du patrimoine** et ce d'une façon nouvelle.

Toutes les critiques qui condamnent la vieille ville européenne en raison de son caractère figé, non évolutif, obsolète, volent en éclat lorsqu'on voit les capacités d'évolution extraordinaire dont a fait preuve Bordeaux depuis 10 ans. L'extension du centre n'a pas été préjudiciable à la ville historique, aujourd'hui en cours de ravalement, mise en valeur au travers de ses grands espaces publics et protégée d'une grande partie du transit automobile, bien au contraire.

Soucieuse de marier patrimoine et développement durable, la Ville en engageant la démarche de recensement du patrimoine architectural et urbain s'est dotée en 2004 d'un outil essentiel non seulement en matière de surveillance de son patrimoine mais aussi en matière d'urbanisme de proximité, ce qui est peut-être la réponse la plus opératoire en matière d'urbanisme durable. C'est pourquoi il est impératif que la CUB inscrive les premières orientations de ce travail dans la première modification, en cours, du PLU.

Aujourd'hui, et conformément au projet urbain, Bordeaux :

- s'est dotée d'un tramway,
- a éliminé de son centre ville la circulation de transit,
- a élargi son centre ville de façon très considérable,
- a réaménagé ses grands espaces publics,
- a regagné 20 000 habitants,
- s'est dotée de grands documents cadre, tous issus du projet urbain : un plan vert, une charte des mobiliers urbains, une charte des espaces publics, un schéma directeur d'aménagement lumière...

Les programmes d'action

Concevoir, mettre en œuvre et réaliser des aménagements urbains durables

Un aménagement durable, ne peut être dissocié du contexte environnemental dans lequel il s'inscrit. Il nécessite de prendre en compte au préalable les caractéristiques physiques du milieu avant aménagement. Il s'agit de la qualité des sols, leur éventuelle pollution, leur pente et leur exposition, la circulation des eaux de surfaces (et pluviales), les caractéristiques des eaux souterraines et du couvert végétal existant. Le développement de l'habitat et des activités de toute nature sur un territoire entraîne obligatoirement des impacts sur ce milieu : accroissement de la

consommation d'énergie, rejets d'eau polluée, production de déchets. Encadrés par une réglementation conséquente, les acteurs territoriaux doivent répondre à plusieurs questions essentielles : **comment identifier et évaluer l'impact des décisions d'aménagement avant qu'elles ne soient prises ? Quelles mesures et quelles actions envisager pour mieux les maîtriser ? Comment intégrer ces mesures dans les projets d'aménagement urbain ?**

Mais aménager le territoire signifie aussi, pour la Ville de Bordeaux, élaborer chaque fois un projet global, intégrant les composantes économiques, sociales et culturelles : tous les projets d'urbanisme à venir devront désormais être exemplaires, qu'il s'agisse de la Berge du Lac, des futures ZAC Bastide II et Bassins à flots ou, dans sa globalité, du grand projet de la Bastide, incluant la zone franche et le quartier Deschamps.

La méthodologie, pour ces opérations, doit être la suivante :

- Afficher une **politique volontariste forte de développement durable dans les documents d'urbanisme (PLU/SCOT)** ou à travers des procédures volontaires.
- **Mettre en place un système de gestion d'opération**, des méthodes et des outils de contrôle, de suivi et d'évaluation des opérations.
- Adapter **les grandes thématiques du développement durable au contexte des opérations** et négocier avec les promoteurs des exigences plus importantes que celles couramment admises en réponse aux objectifs souhaités. C'est pourquoi, pour chaque opération, il sera nécessaire de rédiger des documents partenariaux et d'élaborer des cahiers des charges précisant nos exigences préalablement négociés avec les promoteurs.
- **Privilégier la reconversion des friches urbaines à la création de quartiers neufs sur des espaces naturels** : c'est la raison pour laquelle la Ville va réaliser un parc rive droite en bordure de Garonne sur des terrains jusque là occupés par des entreprises majoritairement de stockage (terrains gérés jusque fin 2006 par le Port Autonome de Bordeaux).
- **Planifier les infrastructures de transports, d'équipements et de service** dès le démarrage du projet : c'est la première tâche qui sera confiée à l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Bastide.
- **Investir dans des études approfondies** et ne pas hésiter à augmenter leurs délais de réalisation. D'où les études lancées par la ville de Bordeaux sur la Bastide (plan Garonne en 2004, plan guide en 2005, AMO fin 2006, pour une durée de 7 ans) et le quartier Saint Jean Belcier.
- **Innover à chaque opération au moins sur un thème** afin de favoriser l'exemplarité.
- Elaborer et organiser **un système global de participation, d'information, de sensibilisation et de communication** de tous les acteurs et en particulier les habitants ; c'est ce qui a commencé à être fait à la Bastide avec les premières rencontres de la Bastide en juillet 2006, et qui sera poursuivi chaque année, des groupes de travail sur des thèmes spécifiques étant réunis dans l'intervalle.

Le respect de ces règles permettra de faire de la Bastide – comme des autres opérations d'aménagement à venir – un **éco-quartier** exemplaire.

Ces orientations se doubleront également d'actions précises :

- **Recourir à des experts en matière de développement durable** pour toutes les grandes opérations d'urbanisme mais également pour certains gros permis de construire.
- Réaliser ou faire réaliser un bilan carbone préalable à chaque projet d'aménagement en urbanisme approuvé par le Conseil Municipal.

- Conditionner la surcharge foncière à la qualité durable des projets dans le cas des logements sociaux.
- **Inciter à la création de bâtiments à flexibilité d'usage.** On sait aujourd'hui qu'un immeuble de bureaux n'est transformable en immeuble d'habitation qu'au prix d'investissements coûteux. A la Bastide, tous les immeubles de bureaux devront pouvoir changer d'affectation sans dépenses excessives.
- **Créer une commission des projets** qui permettra, avant tout dépôt de permis, de vérifier que les projets des promoteurs sont bien en cohérence en terme de volumétrie, de programmes et de desserte avec les objectifs de la Ville.
- Elaborer une charte des bonnes pratiques de la téléphonie mobile applicable lors de la demande d'implantation d'antenne.

Mettre en œuvre une Charte de l'arbre

L'objectif est de diversifier la palette végétale arborée (projet des quais...), d'augmenter les ressources potentielles (opération 1 arbre/ 1 banc) et d'assurer le renouvellement du patrimoine arboré d'alignements en quantité et en qualité.

Réaliser un diagnostic et une analyse précise des terrains pollués

La Ville a commandé à l'agence d'urbanisme de Bordeaux une première étude afin de repérer et identifier les terrains potentiellement pollués. Cette étude préalable a été réalisée à partir d'une analyse historique de l'occupation des sols : repérages des anciennes usines, manufactures, fonderies, des anciens dépôts, ateliers...

Un appel d'offre sera lancé pour l'exécution de diagnostics et d'analyses de sol sur des secteurs géographiques plus ciblés et en priorité sur le futur parc des berges de la rive droite et le terrain communal de 17 hectares situé à Bordeaux nord. Ce type d'étude sera ensuite généralisé à l'ensemble des terrains susceptibles d'être aménagés. Les diagnostics précis de l'état général des sols, sous-sols et eaux souterraines permettront de caractériser les sources et l'ampleur de la pollution puis d'identifier les cibles prioritaires d'intervention en fonction de la nature des aménagements futurs des différents sites.

Enfin, à titre expérimental, la Ville mène, au Jardin Botanique, une action-pilote visant à tester des méthodes innovantes pour traiter les sols pollués grâce à l'action du couvert végétal.

Quels objectifs pour 2007 ?

- Finaliser la mise en œuvre de la première tranche opérationnelle du parc sur la rive droite, libérer et planter, dès 2007, 2 à 3 ha (autour de la Petite Gironde),
- Initier l'aménagement du parc St Michel sur la rive gauche,
- Mettre en place une Charte de l'arbre,
- Réaliser le diagnostic et l'analyse des terrains potentiellement pollués.

Lutter contre les nuisances sonores

Selon plusieurs enquêtes, la première source de nuisance sonore perçue par la population urbaine serait la circulation automobile, puis les deux roues à moteur, les bruits de voisinage et enfin le bruit engendré par la circulation aérienne.

En matière d'exposition au bruit des transports, différents textes réglementaires imposent aux collectivités la réalisation d'une **cartographie du bruit**, suivie de plans d'actions d'ici juillet 2008. Pour cela, plusieurs mesures concrètes sont mises en œuvre.

- **Pour mesurer, évaluer, informer** : la Ville a confié à un bureau d'étude une enquête portant sur l'évaluation de l'impact de l'implantation du tramway sur la perception des ambiances sonores par les riverains et les usagers sur les sites les plus représentatifs du cœur de Ville (Pey Berland, rue Vital Carles et Cours Alsace Lorraine). L'étude, qui sera terminée au 1^{er} trimestre 2007, pourrait être étendue à d'autres secteurs.

L'élaboration et la diffusion d'une cartographie quantifiant l'exposition au bruit des différents moyens de transport urbain sont imposées par une directive européenne. En accord avec la ville, cette cartographie sera réalisée à l'échelle de l'agglomération par la Communauté Urbaine de Bordeaux, qui possède les données nécessaires.

- **Pour prévenir les conflits d'usage** : un comité technique sur les nuisances sonores sera créé réunissant les services concernés de la Ville et de la CUB (exemple d'action : mettre en relation PLU/PDU/Cartographie du bruit, fédérer les différentes actions municipales en matière de lutte contre le bruit etc.).

Et de façon concrète :

- En concertation avec les utilisateurs d'équipements à moteurs (balayuses, bennes à ordures, aspirateurs de feuilles, broyeurs, conteneurs à verres etc.), la Ville va concevoir, élaborer puis fournir aux services des marchés, des prescriptions en matière de niveaux sonores.

- Une démarche similaire sera menée afin de mieux cerner la cible nuisances sonores dans la démarche Haute Qualité Environnementale de rénovation et /ou de construction neuve.

- La police municipale mènera à intervalles réguliers, et dès le premier trimestre 2007 des actions ponctuelles et déterminées en direction des cyclomoteurs, aux fins de vérifier que leurs émissions sonores sont conformes à la réglementation : action de sensibilisation et actions visant à la mise en conformité des cyclomoteurs contrôlés dans un premier temps, puis actions répressives dans un second temps.

- Un bilan du suivi des requêtes des administrés, de leur traitement et des différentes actions menées sera communiqué. Suite à la demande d'administrés ou de plaintes pour tapage nocturne, une cellule spécialisée du service d'hygiène et de santé effectue déjà des contrôles et des recommandations.

- L' "arrêté 100 mètres", limitant la densité des établissements de boisson, actuellement en vigueur sur les quartiers de St Pierre et de Paludate, sera étendu à d'autres quartiers, en particulier les quartiers de St Eloi et de St Michel.

Quels objectifs pour 2007 ? :

- Mesurer, évaluer l'impact sonore du tram,
- Quantifier l'exposition sonore au bruit des transports,
- Lancer des opérations, ponctuelles et déterminées, en direction des véhicules et cyclomoteurs bruyants,
- Etendre l'"arrêté 100 mètres" aux quartiers de St Eloi et de St Michel,
- Informer les administrés.

Surveiller et répondre aux effets de la pollution de l'air

Bordeaux et son agglomération font rarement l'objet d'alerte à la pollution atmosphérique. Les situations d'alerte surviennent essentiellement lors des périodes prolongées de fortes chaleurs (2 seulement au cours de l'été 2006). Néanmoins, la pollution atmosphérique de l'agglomération reste sous la surveillance constante de l'AIRAQ (Air Aquitaine). Plusieurs stations de mesures fixes et mobiles sont opérationnelles sur l'agglomération (à Bordeaux : 1 station urbaine de fond, 2 stations de proximité automobile). Les polluants mesurés (ozone, dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, plomb, particules, monoxyde de carbone et hydrocarbures) sont essentiellement le fait de la circulation automobile et du chauffage urbain.

A ce jour, les seuils d'alerte fixés pour chaque polluant et imposant la mise en oeuvre de mesures d'urgence par le Préfet (restriction de la circulation par exemple) n'ont jamais été atteints. Lorsque les concentrations des polluants atteignent des valeurs susceptibles de provoquer des effets significatifs sur des personnes fragilisées (jeunes enfants, personnes asthmatiques ou allergiques, insuffisants respiratoires ...), le Préfet diffuse cette information et émet des recommandations à l'ensemble des habitants, aux autorités sanitaires, aux collectivités territoriales et aux médias.

La Ville relaie cette information notamment à l'ensemble de son personnel et l'invite à pratiquer le covoiturage ou utiliser les transports en commun. Elle diffusera également des messages sur bordeaux.fr et les différents panneaux électroniques répartis dans les rues et places de Bordeaux.

Quels objectifs pour 2007 ?

Avec la collaboration de l'AIRAQ

- Dresser un bilan annuel des émissions atmosphériques,
- Identifier les indicateurs de seuils et de prévention par type de polluant et par secteur géographique afin d'adopter les mesures les plus adaptées,
- Mesurer l'impact des actions préventives et curatives sur les taux d'émissions enregistrés (comparer par exemple les données avant et après l'implantation du tramway - comparer une journée avec et sans voiture - étudier les variations saisonnières etc.).

Par la Ville

- Communiquer et sensibiliser les populations sur les gestes à adopter lors des dépassements de seuils (article dans le Bordeaux Magazine de l'été et sur le site bordeaux.fr avec recommandations adaptées lors des pics, information des personnes âgées par le biais du personnel du portage de repas à domicile, mention dans le document annuel « canicule »).
- Tester l'efficacité des recommandations indiquées par la police municipale en cas de pic de pollution atmosphérique (stationnement, fluidification du trafic etc.).

Nouvelles pratiques de gestion urbaine : Propreté de la Ville et gestion raisonnée du patrimoine végétal

Chaque jour, la Ville intervient pour maintenir la qualité de son environnement urbain. Elle assure la propreté des places et des rues, entretient les parcs et jardins et assure la maintenance du mobilier urbain... Les modes de traitement et d'entretien des surfaces vont varier selon la nature des supports. Ces différentes activités peuvent être, suivant la manière dont elles sont menées, plus ou moins consommatrices d'eau et génératrices d'une quantité variable d'effluents chimiques liquides ou gazeux.

Constat, bilan et état des lieux

La Ville de Bordeaux a très vite pris conscience de l'impact sur l'environnement de ces différentes interventions en matière de gestion des espaces verts et de propreté urbaine.

1. La gestion raisonnée du patrimoine végétal

La Direction des Espaces Verts a adopté depuis quelques années des pratiques de **gestion raisonnée** de son patrimoine. Cette gestion raisonnée vise à mettre en œuvre des techniques d'entretien respectueuses des ressources et des équilibres naturels.

- pour préserver les ressources naturelles :

L'arrosage des espaces verts occasionne des consommations d'eau considérables (environ 1 million de m³ par an). Pour préserver la ressource en eau, plusieurs solutions conjointes sont mises en œuvre :

- La Ville s'attache tout d'abord à limiter les besoins en eau de ses différents espaces verts, en choisissant judicieusement la palette végétale, en adaptant les cadences et hauteurs de tonte ou de taille...

- La Ville recherche également à diversifier ses sources d'approvisionnement et à éviter l'utilisation de l'eau potable pour arroser les plantations quand cela est possible. Plusieurs sources alternatives fonctionnent actuellement, notamment à partir de puisage dans l'eau du lac pour l'arrosage des espaces verts du nord de Bordeaux. Dans ce domaine, il est envisagé de récupérer l'eau géothermale des forages que possède la Ville après valorisation thermique.

- pour respecter les équilibres naturels :

La gestion raisonnée repose également sur une gestion différenciée. En effet, tous les espaces verts ne sont pas entretenus de la même manière. Si certains espaces restent très disciplinés et continuent de répondre aux critères des jardins à la française, d'autres espaces se donnent des airs plus sauvages et laissent libre court à une nature plus spontanée, et ce à des fins d'observation scientifique et de respect de la biodiversité.

En corollaire de ces techniques douces, la lutte phytosanitaire et le recours au désherbage se font plus rares. La Ville n'utilise plus de désherbants rémanents dans ses parcs et jardins depuis 2002. Elle a mis en place des méthodes de protection biologique intégrée, comme par exemple le lâcher de coccinelles.

Ces méthodes, bien qu'expérimentales à l'échelle d'une ville comme Bordeaux, portent leurs fruits. A titre d'exemple, la roseraie du Parc Floral n'a plus, depuis la plantation mitoyenne d'une prairie fleurie, besoin d'un traitement chimique. Les déchets végétaux sont réutilisés, soit en mulch, soit en compostage et constituent un bon apport de matière organique pour les plantations.

2. La propreté de la Ville

Comme toute grande agglomération, la Ville de Bordeaux est confrontée au traitement des déchets liés à l'activité humaine. Si le traitement des ordures ménagères est une prérogative communautaire, la Ville doit traiter d'autres formes de déchets aussi variés que les déjections canines et les encombrants parmi lesquels figurent les déchets électriques et électroniques (DEEE). L'activité humaine intense et permanente en centre ville laisse, par ailleurs, des empreintes multiples sur les différentes surfaces entretenues par la Ville. En termes d'impact environnemental, le nettoyage de ces surfaces comme le traitement des déchets se traduisent par une consommation d'eau et d'énergie, et génèrent des émissions polluantes sous forme liquide, solide ou gazeuse. Afin de réduire cet impact, la Ville mène des actions tant préventives que curatives.

Ainsi, l'adoption en 2000 d'un matériel de lavage « haute pression - bas débit », a permis la diminution de la consommation d'eau d'un facteur 2 entre 2000 et 2005 (de 90 000 à 45 000 m³), et ce malgré l'évolution des aménagements urbains qui rendent le lavage manuel prépondérant.

Au croisement du social et de l'environnemental, et dans le cadre de son projet social, la Ville soutient, par ailleurs, un projet de création d'entreprise, créateur d'emplois non qualifiés, dans le domaine du **recyclage** (récupération et effilochage de textile). Une telle initiative pourrait être étendue à d'autres secteurs du recyclage (comme les DEEE ou encore les encombrants), vecteurs potentiels d'insertion pour des gens peu ou pas qualifiés.

Les programmes d'actions :

Gestion raisonnée du patrimoine végétal :

La Ville souhaite aller plus loin dans ses pratiques de gestion raisonnée des espaces verts. Pour cela, elle a élaboré un programme d'actions 2007-2012 pour renforcer son plan de gestion des espaces verts.

Quels objectifs pour 2007 ?

- 1 - Poursuivre la gestion raisonnée des espaces verts et du patrimoine arboré
- 2 - Réduire la consommation d'eau potable
- 3 - Réduire la quantité de désherbants, fongicides et insecticides (vers l'objectif « 0 produits phytosanitaires »)
- 4 - Préserver et développer la biodiversité en milieu urbain
- 5 - Protéger les zones sensibles (bois de Bordeaux, rive droite)
- 6 - Sensibiliser le citoyen aux nouvelles pratiques

Propreté de la Ville

La Ville souhaite accentuer ses efforts afin de maintenir la propreté en renforçant sa veille technologique et en multipliant les actions de prévention.

Quels objectifs pour 2007 ?

- 1 - Multiplier le mobilier urbain de propreté (500 corbeilles seront posés sur les lieux les plus fréquentés)
- 2 - Etudier les sources d'eau alternatives (vidange des piscines, eau des forages géothermiques, eau de pluie) pour le nettoyage de la voirie
- 3 - Collecter séparément les ordures ménagères et le papier des établissements municipaux
- 4 - Poursuivre la lutte contre les déjections canines
- 5 - Mettre en place la collecte des encombrants par un prestataire
- 6 - Mettre en œuvre une nouvelle procédure de verbalisation des infractions
- 7 - Poursuivre le plan de formation pluriannuel des personnels de la Ville dans son « école de la propreté »
- 8 - Mettre en place une méthode d'évaluation de la qualité de la démarche des services de la propreté
- 9 - Etudier le mode de désherbage le plus adapté en fonction du support et de sa localisation géographique en vue de réduire notamment la part de désherbant chimique
- 10 - En liaison avec le projet social de la Ville, poursuivre et développer le soutien à la création d'entreprises de recyclage susceptibles d'offrir des possibilités d'insertion à des personnes peu ou pas qualifiées

Eco construction, maîtrise des flux énergétiques et énergies renouvelables

La prise en compte des enjeux environnementaux dans le domaine de la construction est devenue incontournable :

- Le secteur du bâtiment, très consommateur d'énergie, serait responsable en France de près de 18% des émissions de CO₂ et de 27% des émissions de gaz à effet de serre. Les consommations liées au bâti existant représenteront 75% des consommations d'énergie en 2050.
- La « pollution intérieure » des logements, engendrée par les revêtements, les solvants ou les produits d'entretien, a été récemment découverte. C'est un sujet de santé publique de plus en plus préoccupant, qui exige de porter une attention toute particulière au choix des matériaux de construction, des produits d'entretien mais également à la qualité du renouvellement d'air dans les locaux.
- Le domaine du bâtiment et des travaux publics, que cela soit pour la construction ou la déconstruction, produit 310 millions de tonnes de déchets par an en France.

Constat, bilan et état des lieux

La Loi d'orientation sur l'énergie du 13 Juillet 2005 qui a pour vocation de fixer les orientations de la politique énergétique française, est en partie consacrée aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Ces CEE permettront d'uniformiser, de réglementer et de valider les économies d'énergies. Les CEE soumettent à des obligations d'économies d'énergies « *les personnes morales qui vendent de l'électricité, du gaz, de la chaleur ou du froid au consommateur final et dont les ventes annuelles excèdent un seuil ainsi que les personnes physiques et morales qui vendent du fioul domestique* » mais également « *toute autre personne morale dont l'action, additionnelle par rapport à son activité habituelle, permet la réalisation d'économies d'énergie d'un volume supérieur à un seuil fixé ou la substitution d'une source d'énergie non renouvelable par une source d'énergie renouvelable* ». L'objectif national sur la période, du 1er Juillet 2006 au 30 Juin 2009, est d'économiser 54 TWh d'énergie finale. La Ville peut générer des CEE en quantité importante.

L'éco-construction se donne pour objectif d'offrir aux usagers plus de confort, dans des constructions saines, en préservant les ressources et équilibres naturels. Elle permet d'économiser l'énergie et les matériaux non-renouvelables, de réduire diverses pollutions (déchets de chantiers, nuisances sonores ou olfactives, eaux usées, émissions chimiques...), d'améliorer la durabilité des constructions et de réduire sensiblement leurs coûts de maintenance et d'entretien, de valoriser les filières de production locale. Contrairement aux idées reçues, la mise en œuvre de matériaux spécifiques ou autres technologies ne constitue pas nécessairement un surcoût. Lorsqu'il y a un surcoût, la prise en compte du coût global (coûts d'investissement et de fonctionnement) réduit l'effort à consentir à un niveau raisonnable.

Dans le cadre de ses programmes de constructions publiques, la Ville s'attache depuis quelques années à :

- 1/ Faire des économies d'eau et d'énergie dans les bâtiments existants et dans les projets de construction et de rénovation,
- 2/ Utiliser certaines sources d'énergies renouvelables,
- 3/ Réaliser des constructions respectueuses de l'environnement.

Les programmes d'action

1 : Maîtriser les fluides énergétiques et lutter contre l'effet de serre

Depuis 1988, la Ville est dotée d'une cellule de gestion des énergies afin de maîtriser les consommations des 700 bâtiments dont elle a la gestion (écoles, bibliothèques, gymnases, piscines, salles de quartiers, sites d'implantation de ses différents services...). Elle va désormais établir un bilan annuel des consommations d'eau, d'énergies et de leur coût qui sera développé pour chaque bâtiment. Dans le cadre de son engagement pour lutter contre le réchauffement climatique, ce bilan mentionnera l'évolution des émissions de CO₂ associé.

La Ville finalisera au premier trimestre 2007 avec EDF, puis avec ses autres partenaires, des protocoles d'accord visant à réaliser des économies d'énergie et à développer les énergies renouvelables, valorisable par des certificats d'économie d'énergie.

2 : Economiser l'énergie et préserver la ressource en eau

Energie

Pour améliorer ses performances énergétiques, la Ville réalisera un diagnostic de ses bâtiments comme de ses installations techniques. La cellule de gestion des énergies qui assure le suivi des consommations, recherche les anomalies et engage les actions correctives nécessaires, évaluera les améliorations possibles et estimera pour chacune d'elles le temps de retour brut sur investissement.

Les bâtiments municipaux feront l'objet en matière énergétique d'un suivi individuel des consommations qui sera retranscrit dans le document de gestion financière de la collectivité et diffusé de façon à donner à chacun une vision claire des consommations et des efforts réalisés ou à réaliser en la matière.

Action pilote 2007 : La Ville estime pouvoir réduire de 10 à 15% la consommation d'énergie des bâtiments et des installations, hors contrats d'exploitation.

Par ailleurs, lors des opérations de gros entretien, de rénovation ou de restructuration, l'isolation thermique des bâtiments est systématiquement renforcée en tenant compte de la ventilation des locaux.

Les agents municipaux seront sensibilisés aux potentiels et bénéfiques des économies d'énergie auxquels ils pourraient participer quotidiennement.

La Ville va développer pour l'éclairage public des techniques innovantes en favorisant, par exemple, l'utilisation de diodes électroluminescentes (DEL). Une charte de mise en lumière sera réalisée et des expériences sont menées pour tester et évaluer l'utilisation ponctuelle d'un éclairage public basse tension.

Eau

La Ville consomme aujourd'hui environ **2 millions de m³ d'eau** prélevés à parts égales dans le réseau « Lyonnaise » et issus de ses forages. Les usages concernent principalement, l'arrosage, les installations sportives et le nettoyage de la voirie. Les sources exploitées ou exploitables sont multiples :

- Réseau d'eau potable « Lyonnaise »
- Récupération d'eaux de pluie
- Forages géothermiques après valorisation thermique (300 000 m³ sur le seul site de Mériadeck)
- Eau de vidange des piscines
- Forages profonds et superficiels hors nappes du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des nappes profondes de Gironde)
-

Les économies d'eau peuvent notamment porter sur la réduction des fuites, une gestion raisonnée des espaces verts, des technologies performantes (lances haute pression / bas débit utilisées par les services de la propreté, déchloramination des piscines etc.)

L'objectif est de **diviser la consommation par deux d'ici à fin 2008, et par 4 d'ici à fin 2010**

Action pilote 2007 : La Ville va réaliser un bilan hydrique global afin d'identifier les sources d'eau et leur potentiel ainsi que la nature et le lieu des différents usages.

La Ville va privilégier la mise en place de systèmes d'économie d'eau dans les bâtiments municipaux (dispositifs économiseurs, temporisation et régulation horaire, télégestion...).

L'eau géothermique, après valorisation thermique, pourra également constituer une ressource alternative en eau pour le nettoyage de la voirie ou encore un appoint conséquent pour la piscine Judaïque.

Action pilote 2007 : La déchloramination de l'eau des piscines

La déchloramination de l'eau des piscines municipales (Tissot, Stéhélin, Judaïque et Galin) permettra de réduire la consommation d'eau (200l/jour/baigneur sans déchloramination pour 40l/jour/baigneur avec déchloramination) Le coût de l'opération pour les 3 piscines de la Ville est de 350 000 euros mais sera amorti en moins de 3 ans...

3 : Développer l'utilisation d'énergies propres et renouvelables :

L'énergie solaire est utilisée ou prévue pour plusieurs opérations de construction nouvelles : la production d'énergie électrique dans les serres du Jardin Botanique, par le biais de cellules photovoltaïques, la production d'eau chaude sanitaire sur la crèche Carle Vernet et la future aire des gens du voyage de Bordeaux Nord et le préchauffage de l'eau de la future piscine du Grand Parc. La mise en place de capteurs sera de façon systématique demandée pour les opérations de constructions nouvelles réalisées par la Ville, sauf impossibilité technique ou environnementale (centre historique ...)

La Ville est propriétaire de 2 stations géothermiques (Mériadeck et la Benauge). La station de Mériadeck alimente les groupes scolaires Anatole France et Saint Bruno, les tennis de Mériadeck et la salle Chauffour. Celle de la Benauge alimente la piscine Galin.

Action pilote 2007 : Réaliser une étude pour rationaliser les installations thermiques de l'Hôtel de Ville, et étudier si le chauffage de l'Hôtel de Ville pourrait être assuré par la géothermie issue du forage de Mériadeck.

Par ailleurs, la Ville examinera avec Gaz de Bordeaux la possibilité d'utiliser la géothermie sur le secteur du Grand Parc, ainsi que, dans le cadre de la construction de la crèche « Malbec » la possibilité d'utiliser le gradient géothermique pour maîtriser la consommation d'énergie par le biais d'un « puits canadien ».

4 : Construire en respectant l'environnement

Des démarches de qualité environnementale sont mises en œuvre par la Direction des constructions publiques sur plusieurs opérations (Piscine du Grand Parc en H.Q.E., dispositifs particuliers sur la crèche C.Vernet et la seconde tranche du Jardin Botanique). Par ailleurs, depuis 2002, la Ville interdit l'utilisation de bois protégés.

La Ville mettra en place une charte des chantiers propres, pour ses propres réalisations, et elle incitera les grands opérateurs à adopter cette démarche.

La Ville incitera également les organismes constructeurs de logements sociaux à prendre en compte la dimension environnementale dans leurs réalisations, notamment en matière de performance énergétique, et par application des nouveaux critères d'aide au titre de la surcharge foncière arrêtés par le conseil municipal lors de sa session de décembre 2006.

Action pilote 2007 : En construisant un nouveau jardin botanique, rive droite, la Ville crée un « écosite » doté d'un bâtiment bioclimatique, d'un réservoir d'eaux pluviales enterré d'une capacité de 275m³, destiné à l'arrosage d'espèces végétales par ailleurs peu consommatrices en eau. Une prairie adjacente assure le développement de la biodiversité nécessaire à la protection naturelle des espèces présentes. Des panneaux photovoltaïques d'une surface totale de 650m² sont chargés de produire l'électricité nécessaire aux besoins du site dont les équipements électriques ont été choisis pour leur faible puissance électrique. La Ville va « instrumenter » cet écosite afin de permettre au public d'observer les performances environnementales attendues (ex : « monitoring » de la production d'énergie d'origine photovoltaïque dès 2007)

Mobilité - accessibilité

Constat, bilan et état des lieux.

La Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie votée en 1996 a rendu obligatoire l'élaboration de **Plans de Déplacements Urbains** pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ces P.D.U. ont pour vocation de planifier et d'organiser les moyens de mobilité. Leur objectif est de permettre à chacun de se déplacer, en toute sécurité, dans une ville plus agréable en diminuant la circulation automobile, en développant l'usage des transports collectifs, de la marche et du vélo, en organisant le stationnement et en améliorant la livraison des marchandises en ville. A Bordeaux, le plan de déplacement urbain, de compétence communautaire, a été élaboré par la Communauté urbaine en 2000.

Quels sont les champs d'actions en matière de mobilité ?

L'implication de la Ville dans toutes les politiques de mobilité et d'accessibilité est très forte : stationnement, aménagement d'espaces publics, mise en place du contrôle d'accès, contribution aux plans cyclables et sécurisation des liaisons piétonne.

Les déplacements en véhicules motorisés ont été considérablement réduits

Si Bordeaux compte 1/3 des habitants de la Communauté Urbaine, elle accueille la moitié des emplois de l'agglomération, ce qui signifie qu'elle connaît **un nombre important de déplacements domicile - travail**. La mise en place d'un réseau de transport en commun efficace, confortable et convivial était donc indispensable. En la matière, le tramway joue parfaitement son rôle. En accompagnement de sa mise en œuvre, les espaces publics ont été réaménagés, des secteurs à contrôle d'accès et de zone 30 ont été réalisés. En contrepartie de cette limitation de l'accès à la voiture, le plan de circulation a été rationalisé. La circulation automobile a baissé de 30 % dans le centre de Bordeaux (cours et quais compris), au profit du tramway et des modes doux. Même à l'échelle de l'agglomération, on note une baisse de 5 % par rapport à la situation avant travaux.

Pour donner l'exemple et inciter son personnel à utiliser les transports en commun, la Ville contribue, chaque année, à hauteur de 50% de la dépense mensuelle d'abonnement, à l'acquisition par les agents municipaux d'un PASS transports en commun. Au **1er août 2006, 800 agents municipaux circulaient déjà avec un Pass Groupe ou un Pass Jeune** (pour les moins de 28 ans).

Les programmes d'action

1 : Encourager la pratique du vélo

La pratique du vélo connaît un succès croissant. Fin 2006, il y aura à Bordeaux **plus de 180 kilomètres d'aménagements cyclables** (pistes, bandes, couloirs bus ouverts aux vélos...) et **plus de 4500 places de vélo** (arceaux, potelets et places en parkings souterrains). Dans le centre historique, les aires piétonnes et les contresens cyclables s'étendent rapidement, couvrant à la fin de l'année l'essentiel du secteur entre le cours Victor Hugo, les Quais, l'axe rue Esprit des Lois- Allées de Tourny et les autres cours. Depuis octobre 2005, Parcube délivre un badge d'accès à des locaux deux-roues sécurisés dans cinq parkings souterrains communautaires.

La **sécurisation des parcours piétons et deux roues** relève d'une gestion quotidienne pour faire appliquer les règles de civisme minimales que sont le respect des trottoirs et des pistes cyclables. Le plan de reconquête des trottoirs a nécessité la pose de 6 400 potelets, barrières et bornes en 2004. Plus de 10 km linéaires de trottoirs sont sécurisés chaque année depuis 2000.

Pour faire découvrir le vélo et inciter les bordelais à adopter ce mode de circulation douce, **la Ville met gratuitement à la disposition des bordelais et des étudiants de la Communauté urbaine près de 3 000 vélos**. Ces vélos, disponibles à la Maison du Vélo, 69, cours Pasteur, peuvent être empruntés pour une durée de six mois renouvelable une fois.

Le trafic vélo à Bordeaux a plus que doublé depuis 1999. Il croit actuellement de 13.5 % par an. Lors du recensement de juin 2005, 55 458 cyclistes ont été recensés en une journée sur 68 points de comptages effectifs, dont plus de 3 000 vélos sur le pont de pierre et autour de 2000 vélos sur le cours de l'intendance, le cours Georges Clémenceau et le quai Louis XVIII.

Pour poursuivre et amplifier cette dynamique, la Ville de Bordeaux met en place deux types d'actions complémentaires qui visent à améliorer la continuité du réseau de voies cyclables et développer la mise à disposition de vélos pour convertir le plus grand nombre possible de bordelais à ce mode de déplacement doux et poursuivre le désengorgement de la ville.

1.1. Le développement de son plan cyclable.

La Ville engage son **troisième plan cyclable** pour la période 2006-2008. Ce plan conforte et complète les actions du précédent :

- La poursuite des aménagements des grands itinéraires, bien souvent les plus accidentogènes ;
- L'extension progressive des contresens cyclables à tout le secteur intra Cours ;
- La poursuite des aménagements et/ou la modération de la vitesse, dans et entre les quartiers ;
- La poursuite de l'amélioration du stationnement des vélos, notamment en lien avec les transports en commun ;
- Le respect des aménagements dédiés au vélo (poursuite des actions « Maison du vélo », diplôme du cycliste citoyen...);
- L'édition d'un plan guide du vélo à Bordeaux.

Quels objectifs pour 2007 ? :

- Réaliser 10 km supplémentaires d'itinéraire cyclable sécurisé (bande, piste, aménagement modérateur de vitesse, zone 30, contresens cyclable) ;
- Installer 500 nouveaux arceaux vélos en priorité à proximité des équipements et services publics ;
- Editer un nouveau plan guide du vélo à Bordeaux.

1.2. La montée en puissance de la Maison du vélo :

Pour ne pas faire concurrence aux loueurs privés de vélos, la Ville va continuer à concentrer ses efforts sur le prêt de longue durée. Les prêts de la Maison du vélo, étant limités à un an, visent à inciter les bordelais à acquérir un vélo après en avoir fait la découverte gratuitement. Ce système permet de pérenniser le développement du vélo au-delà de la durée du prêt. Pour développer ce service, le rendre plus accessible aux bordelais sur l'ensemble de leur territoire et plus conforme à leurs besoins, notamment en termes de complémentarité avec les transports en commun, la Ville va soutenir un développement important de la Maison du vélo.

Quels objectifs pour 2007 ? :

- Créer des points relais de la Maison du vélo afin de développer l'offre pour l'ensemble des habitants
- Acquérir 600 nouveaux vélos pour la Maison du vélo
- Encourager les loueurs et vendeurs de vélos par la fourniture de services gratuits ou de faible coût par la Maison du vélo **en échange** de l'achat d'un vélo à Bordeaux.

2 : Favoriser les transports en communs

La première phase du tramway totalise 13.7 km de lignes pour la ville de Bordeaux. Avec les prolongements de ligne vers les quartiers des Aubiers, de Bacalan et de Belcier, la deuxième phase de travaux portera le réseau à 24 kilomètres en 2007/2008.

Dès sa mise en service, les effets du tramway se sont fait sentir. Aujourd'hui, **180 000 voyageurs par jour empruntent le tramway** et autant empruntent les bus. Cela représente presque un doublement de la fréquentation des transports en commun par rapport à la situation avant le tramway. Les modes de déplacements dans et vers la ville connaissent une véritable mutation. 5 % d'utilisateurs de véhicules particuliers préfèrent aujourd'hui le tramway ou les modes doux (à l'échelle de l'agglomération).

Pour encourager la pratique des déplacements par les transports en commun, 690 places de stationnement dans des parcs de rabattement ont été créées sur Bordeaux (et plus de 1 800 sur les autres communes de la CUB).

La Ville demandera à la CUB de poursuivre la réflexion initiée en 2005, à son initiative, sur la possibilité de ne faire circuler que des bus électriques dans un premier temps à l'intérieur des cours, et progressivement entre cours et boulevards à plus long terme.

3 : Poursuivre le plan de déplacement des agents de la Ville

Plus de 3600 employés rejoignent chaque jour les différents sites de la Mairie : Hôtel de Ville, pôle technique municipal, ateliers, crèches, écoles, bibliothèques municipales, piscines et stades, parcs et jardins, mairies annexes...

Qu'il s'agisse des déplacements domicile - travail ou des déplacements professionnels, le plan de mobilité des agents de la Ville propose et coordonne un ensemble de mesures destinées à faciliter les déplacements des employés municipaux dans une logique de développement durable.

En vue de l'élaboration de ce plan, un diagnostic a été réalisé en **2004** sur la base d'une enquête auprès des agents municipaux. Il fait apparaître que :

- un tiers des agents municipaux recouraient aux transports en commun pour leur trajet domicile travail, contre à peine 22% en 2003. Près d'un tiers d'entre eux déclaraient également réaliser leurs déplacements professionnels en transports en commun.
- un peu moins de 10% des agents utilisaient le vélo pour se rendre sur leur lieu de travail et seulement 6,7% l'utilisaient pour leurs déplacements professionnels.

Les transports en communs

Le plan de déplacement de la Ville entend en premier lieu favoriser l'utilisation des transports en commun par les agents municipaux, qu'il s'agisse de leurs déplacements domicile - travail ou de leurs déplacements professionnels. Les objectifs visés pour l'année 2007 seront d'accroître la part relative des transports en commun de 10% pour les trajets domicile - travail et de 5% pour les trajets professionnels.

Le vélo

Le plan de déplacement propose également un certain nombre de mesures en faveur de l'utilisation du vélo: vélos de services, accessoires nécessaires. La Ville incite donc ses agents à se rendre à vélo sur leur lieu de travail.

Du bon usage des véhicules de service

Action pilote 2007 : La Ville va procéder à la formation à la conduite souple et économique, par un organisme spécialisé, de 10% des conducteurs de véhicules municipaux représentatifs de l'ensemble de la flotte.
--

Quels objectifs pour 2007 ?

- Accroître de 10% les trajets domicile-travail et de 5% les trajets professionnels des agents par les transports en commun
- Réduire son parc de véhicules de voitures particulières par la mise à disposition d'un pool croissant de véhicules partagés
- Renouveler 53 véhicules légers de la Ville par une gamme moins énergivore
- Tester des véhicules utilitaires innovants
- Former 10% des agents à la conduite économique

4 : Expérimenter les plans de déplacements de quartier :

Le plan de déplacements de quartier décline, à l'échelle du quartier, les principes que le plan de déplacement urbain communautaire a édictés à l'échelle de l'agglomération. Il doit permettre aux habitants de se déplacer dans leur quartier, à pied, en vélo, avec des enfants, ou des poussettes en toute sécurité, le long de parcours conviviaux. Il est pensé à partir des pôles de vie du quartier (l'école, la bibliothèque, le square, le gymnase, la rue commerçante...). La priorité des plans de déplacements de quartier est de favoriser les liaisons douces sécurisées entre les pôles de vie d'un quartier. Le plan de déplacements de quartier se fixe plusieurs objectifs :

- Organiser les circulations douces
- Organiser le stationnement et les livraisons locales
- Développer des formules de type « pédibus » pour le déplacement organisé des jeunes enfants

Action pilote 2007 : La ville lancera un plan de déplacements de quartier en 2007 sur un quartier test

Quels objectifs pour 2007 ? :

- Elaborer un Plan de déplacements sur un quartier test, mi-2007
- Mettre en place une première ligne expérimentale de Pédibus

5 : Promouvoir la mobilité alternative :

Le succès des modes de déplacements alternatifs à la voiture dépend du niveau d'information des usagers. A ce titre, la Ville favorise les nouvelles pratiques urbaines :

- Elle pérennise les opérations « Bordeaux sans ma voiture ».
- Elle organise à cette occasion un concours auprès de graphistes afin de promouvoir les transports en commun, le vélo et la marche.
- Elle conçoit une campagne d'affichage destinée à inciter les usagers à adopter des attitudes plus civiques : respect des trottoirs, voies cyclables, passages piétons, places handicapés.
- Elle répond à l'attente du Conseil des Jeunes qui réalise une exposition sur les transports alternatifs.

6 : Favoriser le partage de la rue

L'expérimentation test menée sur le quartier Saint Pierre avec la mise en place d'un contrôle d'accès a permis de redynamiser le quartier en favorisant le partage de la rue, la circulation automobile n'étant autorisée qu'aux riverains. Cette démarche sera étendue à d'autres quartiers du centre ville comme la place du Palais, Saint Eloi ainsi qu'au quartier de Paludate.

Consommation Eco responsable

Constats, bilan et état des lieux

La communauté humaine constituée par les 3600 agents de la Ville de Bordeaux agit comme une véritable entreprise qui **consomme, transforme et rejette**. Tous les produits de consommation ont des impacts sur l'environnement. Tout produit a besoin de matières premières et d'énergie pour être fabriqué. Tout produit doit être emballé et transporté. Même s'il est plusieurs fois recyclé, tout produit ou emballage deviendra un jour un déchet. Les éco-produits génèrent moins d'impacts sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie tout en conservant leur performance lors de leur utilisation.

L'ensemble des consommations publiques doit pouvoir être reconsidéré au regard de critères environnementaux : achat éco-responsable, lutte contre les gaspillages, tri sélectif...

Par exemple, en matière d'aménagement et de construction, les collectivités peuvent recourir à des **matériaux locaux écolabellisés**. De même, le choix des produits éco-responsables pour l'entretien et la propreté de leurs espaces et bâtiments publics peut permettre de réduire leur impact sur l'environnement et peut avoir une incidence sur la santé publique ou encore modifier les quantités nécessaires et les cadences d'entretien...

Consciente des enjeux et du rôle moteur qui doit être le sien, la Ville s'inscrit résolument dans une telle démarche en faisant déjà appel aux « produits du commerce équitable » pour les achats de Noël. **Mais elle souhaite aller plus loin.**

Les programmes d'action

En remplaçant, début 2007, les 10 000 sacs plastiques distribués chaque année par des sacs biodégradables payants, la bibliothèque municipale souhaite sensibiliser et inciter les lecteurs à se munir de leur propre sac.

Principal poste de consommation de la Ville, la consommation de papier (18 000 ramettes par an), issue d'un secteur industriel considéré comme l'un des cinq plus énergivores, peut être réduite. 42% du bois exploité dans le monde sert à fabriquer du papier et 17% du bois utilisé provient de forêts vierges. L'enjeu environnemental de la réduction de la consommation de papier, en particulier de papier blanc, est considérable. La Ville s'est fixée un objectif triple :

- Réduire sa consommation à la source
- Augmenter la part du papier recyclé
- Trier ses déchets papiers

1 : Réduire la consommation de papier à la source

La réduction des consommations de papier repose sur une démarche d'économies multiforme, par exemple :

- Eviter la prolifération des supports papier (multiplication des bordereaux, des impressions ...).
- Utiliser des options d'impression économes en papier (recto verso, plusieurs pages par feuille...).
- Les imprimantes individuelles, ainsi que les télécopieurs seront progressivement remplacés par des copieurs multifonctions en réseaux, configurés par défaut avec des paramètres d'économies (recto verso, réduction d'encre...).
- Un plan global de dématérialisation des courriers internes sera étudié, dans la perspective de la mise en place d'un « parapheur électronique ».
- Les élus disposent désormais d'une revue de presse uniquement électronique, les procès verbaux sont diffusés sous forme de CD ROM, la diffusion sous forme électronique des rapports du conseil municipal sera proposée en option aux conseillers municipaux.

- La Ville incite ses agents à participer à la mise en œuvre d'actions exemplaires de type "Développer l'écocitoyenneté à la mairie de Bordeaux" en diffusant de l'information à destination des agents via les différents vecteurs de communication (écoloflash, guide des agents municipaux, etc.).
- Sur *bordeaux.fr*, la Ville met en ligne certaines formalités afin de faciliter les démarches des administrés ou des entreprises (état civil, marchés publics...)

2 : Développer l'utilisation de papier et carton recyclés

Dès 2007, le papier recyclé entrera dans la consommation de la Ville pour une part minimale de 10%. Ce taux sera progressivement augmenté, d'au moins 15 % par an, avec un objectif d'au moins 40 % d'ici fin 2009, au fur et à mesure du renouvellement du matériel bureautique (imprimantes et photocopieuses).

D'ores et déjà, guides, journaux, autres publications et emballage de Bordeaux Magazine... la Ville n'imprime que sur du papier recyclé et recyclable

3 : Mettre en place une collecte sélective pour un recyclage du papier

Des bacs de collecte sélective de papier sont déjà installés dans de nombreux services municipaux. D'ici juin 2007, tous les sites de l'administration municipale en seront équipés. L'objectif est de parvenir à un pourcentage de déchets papier collectés d'au moins 30 % en 2007, puis **augmenter de 20% chaque année** cette quantité.

Cette action sera menée en particulier dans les écoles, et les instituteurs seront sensibilisés à cette démarche.

Action pilote 2007 :

La Ville va organiser le tri sélectif du papier sur 250 sites de la Ville et faire recycler au moins 30% du déchet papier

4 : Maîtriser la consommation d'énergie des outils bureautiques et informatiques

- Paramétrage optimal des systèmes de mise en veille des outils bureautiques
- Optimisation des moyens d'impression, réduction de moitié du recours aux imprimantes personnelles au profit de copieurs multifonctions en réseau
- Remplacement progressif des écrans à tubes à rayon cathodiques par des écrans plats.

5 : Introduire les critères de développement durable dans l'acte d'achat et dans les choix d'investissement de la Ville

Action pilote 2007 : Afin d'introduire les critères de développement durable dans l'acte d'achat et dans les choix d'investissement de la Ville, d'ici la fin 2007, chaque projet d'investissement significatif présenté à l'arbitrage budgétaire devra préciser le coût global de l'opération (coût d'investissement, coût environnemental et coût d'exploitation).

Action pilote en cours :

Test de produits d'entretien des bâtiments et espaces communaux 100% biodégradables

La Ville dispose d'un patrimoine bâti considérable (1 million de m² bâtis). Dans l'objectif de limiter le recours aux détergents et produits nocifs, de privilégier les produits écologiques et d'adapter les rythmes et cadences de nettoyage, la Ville réalise (dernier trimestre 2006/premier trimestre 2007) **une opération test de produits d'entretien biodégradables sur 7 sites représentatifs de son patrimoine bâti.**

La Ville demandera par ailleurs au SIVU de restauration scolaire de consacrer une part significative de ses acquisitions de denrées alimentaires à des produits d'origine locale.

Quels objectifs pour 2007 ?

- Réduire de 10% la consommation de papier, introduire au moins 10% de papier recyclé,
- Généraliser l'expérience (en cours) de « dématérialisation » du paiement des factures liées aux grands travaux,
- Mettre en place sur l'ensemble des sites et bâtiments de la Ville, le tri et la collecte sélective du papier,
- Créer un lot additionnel « environnement » lors du prochain appel d'offre « produits d'entretien »,
- **Introduire les critères de développement durable dans au moins 10% des actes d'achat et dans les choix d'investissement de la Ville, avant la fin 2007.**

6 : Développer le tri sélectif

La Ville demande à la Communauté Urbaine d'accélérer la mise en place du tri sélectif sur Bordeaux, par la mise en place de la deuxième poubelle verte d'ici fin 2008 dans tous les quartiers non denses, par le renforcement de points tri enterrés dans l'hyper centre, par l'installation de déchetteries dans les secteurs qui en sont dépourvus, et par l'installation de mini-déchetteries de proximité, aux fins de lutter contre les dépôts d'encombrants.

Education, sensibilisation et incitation aux pratiques du développement durable

Comme cela a été indiqué en préambule de la Charte, celle-ci porte dans un premier temps, sur un programme d'actions pluriannuelles concernant pour l'essentiel les modes de fonctionnement de la Ville, et ses interventions directes sur l'environnement urbain (lutte contre les nuisances, propreté ...). Le développement d'un programme d'actions plus orientées vers les Bordelais sera abordé dans un deuxième temps, au terme d'une phase de concertation qui sera engagée dès approbation du présent document.

Sans attendre, un certain nombre d'actions peuvent cependant être entreprises dès maintenant dans le domaine de l'éducation des enfants à l'environnement, de la sensibilisation des habitants, et de l'incitation à la prise de responsabilité des acteurs de la vie de la Cité.

D'ores et déjà, et grâce à plusieurs établissements tels que le **Jardin Botanique** ou le **Muséum d'histoire naturelle**, mais également, dans son environnement proche, par son soutien à Cap Sciences, la Ville de Bordeaux met en œuvre un certain nombre d'actions ou de dispositifs d'accompagnement qui s'inscrivent dans cette démarche.

Eduquer

La circulaire du Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 8 juillet 2004 « vise à donner une dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable », en s'appuyant sur les enseignements disciplinaires définis par les programmes et leurs croisements.

Les programmes de l'école primaire fournissent de multiples occasions aux enseignants pour aborder ces questions. En particulier au niveau du cycle 3 (CM1-CM2), un volet est spécialement dédié à l'éducation à l'environnement. Il s'appuie sur quatre aspects dont la ville peut fournir de multiples exemples d'observations :

- approche écologique à partir de l'environnement proche,
- rôle et place des êtres vivants, notions de chaînes et de réseaux alimentaires,
- adaptation des êtres vivants aux conditions de milieu,
- trajet et transformation de l'eau dans la nature, la qualité de l'eau.

Les programmes d'action

1 : Développer les classes vertes

La Ville met à disposition un établissement municipal, situé près du Bois de Bordeaux et à proximité du Parc Floral, pour recevoir une classe de grande section de maternelle et une classe de cours préparatoire pendant deux semaines (sans nuitée) à des saisons différentes.

Quel objectif pour 2006-2007 ?

Accueillir 72 classes soit 1770 élèves en classes vertes

2 : Favoriser l'organisation des séjours découverte

Les classes « transplantées », dénommées séjours de découverte, constituent un vecteur pédagogique particulièrement intéressant pour les enseignants. En concertation avec l'Inspection Académique un appel à candidatures de structures d'accueil est effectué annuellement par la Mairie sur 3 thématiques :

- séjour à dominante patrimoine et culture
- séjour à dominante sportive
- séjour à dominante **environnement**.

15 classes pour un total de 380 élèves ont été concernées par des séjours sur des thèmes liés à l'environnement. Par ailleurs, pour l'année scolaire 2006/2007, 19 classes de cycle 3 vont participer à des séjours « environnement à la montagne » (ski et découverte du milieu) financés par la Ville, ce qui représente 456 élèves.

Quel objectif pour 2007 ?

Faire participer plus de 2500 élèves aux différentes actions

3 : Elaborer une Convention Educative Ville de Bordeaux / Inspection Académique

Un projet de Convention Educative entre la Ville et l'Inspection Académique est en cours d'élaboration autour de différents thèmes :

- santé (nutrition, hygiène),
- prévention / sécurité (formation aux gestes de 1ers secours, accidents domestiques),
- culture (Musées, Opéra),
- éducation physique et sportive, sorties pédagogiques et classes transplantées,
- actions citoyennes (Conseil Municipal des Enfants, médiation, actions intergénérationnelles),
- **environnement (propreté, développement durable, écologie).**

L'objectif de cette convention, est d'assurer aux deux institutions une vision globale et commune de l'ensemble des actions menées à destination des enfants fréquentant les écoles primaires de Bordeaux afin de constituer un partenariat efficace et cohérent.

Sensibiliser

Si elle entend s'associer pleinement à la démarche éducative, il appartient également à la Ville de mener une démarche plus globale de sensibilisation de l'ensemble des Bordelais.

La création d'une Maison de l'environnement répond à cet objectif, mais des actions doivent être menées également en direction des publics défavorisés.

Les jardins peuvent par ailleurs constituer des lieux d'apprentissages multiples (culture bio, redécouverte de légumes oubliés, etc.). Les logements peuvent également offrir des éléments de réponse à la crise du savoir habiter et servir de support concret aux démarches de sensibilisation des familles modestes à la maîtrise des consommations en fluides énergétiques

Action pilote 2007: Encourager les projets d'autoproduction alimentaire par le jardinage ou d'auto-réhabilitation de logements tels qu'ils sont définis dans le projet de cohésion sociale de la Ville.

Action pilote 2007 : La Ville réalisera sur un site ou dans un lieu existant à définir, une Maison de l'Environnement, après avoir lancé auprès des Bordelais un appel à idées sur sa localisation et son format. Centre d'exposition et d'information pouvant accueillir des conférences sur le thème de la protection de l'environnement, Il pourrait s'agir également d'une « maison à habiter » avec des pièces à vivre, conçues de manière éco environnementale avec des fiches pratiques, des jeux, des animations correspondant aux différentes pièces.

Inciter

En préfiguration des actions qui seront plus largement développées ultérieurement, la Ville va prendre dès maintenant plusieurs initiatives :

1. Les services de la Ville vont réaliser un guide pratique sur les énergies renouvelables (Modalités pratiques, aides financières, performances attendues etc.). Ce guide sera distribué avec toute demande de permis de construire.

2. Une concertation sera menée avec la Lyonnaise des Eaux et la CUB, aux fins d'améliorer les actions préventives et les interventions d'urgence liées aux fuites d'eau sur le réseau d'eau potable.
3. Conformément à l'article 31 de la loi de finances rectificative pour 2006, la Ville examinera la possibilité de réduire la taxe foncière pour les propriétaires effectuant des travaux permettant des économies d'énergie.
4. La Ville va lancer un concours entre les quartiers des meilleures initiatives et des meilleurs projets en matière de protection de l'environnement en mobilisant notamment les associations et les comités de quartier.
5. En partenariat avec l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et les associations de commerçants de la Ville, la municipalité envisage de décerner un label «commerçant propre» à ceux qui s'inscriront dans la démarche menée par la Ville sur une ou plusieurs actions.

Quel objectif pour 2007 ?

Décerner 200 labels « Commerçants propres »

Partager

La Ville réalisera une enquête sur la perception de la qualité de l'environnement urbain à Bordeaux et la publiera dans Bordeaux Magazine. Elle souhaite également mettre en place une collaboration entre l'Université Victor Segalen (Bordeaux 2) et le Conseil local de santé.

La Ville éditera enfin un bilan annuel de la charte.

Thème 1 : Projet urbain durable et cadre de vie		
Objectif stratégique	Action concrète	Indicateur
Préserver les équilibres lors de l'urbanisation de nouveaux territoires	Action 1 Concevoir, réaliser et mettre en œuvre des projets d'aménagements urbains durables : <ul style="list-style-type: none"> - Recourir à des experts en matière de développement durable pour toutes les grandes opérations d'urbanisme mais également pour certains gros permis de construire - Conditionner l'attribution de l'aide de la ville au titre de la surcharge foncière à la qualité durable des projets dans le cas des logements sociaux - Inciter à la création de bâtiments à flexibilité d'usage - Créer une commission des projets - Créer un éco-quartier rive droite - Réaliser ou faire réaliser un bilan carbone préalable à chaque projet d'aménagement en urbanisme approuvé par le Conseil Municipal - Elaborer une charte des bonnes pratiques de la téléphonie mobile applicable lors de la demande d'implantation d'antenne 	
	Action 2 Poursuivre le Plan Vert <ul style="list-style-type: none"> - Créer le Parc des Berges de la Rive Droite : Parc Bastide - Aménager les berges des deux rives - Protéger les espaces naturels et créer des espaces verts raisonnés 	Surface aménagée Nombre de m ² d'espaces verts « raisonnés » créés Nombre d'ha d'espaces naturels protégés et mis en valeur
Prendre en compte les risques technologiques lors de l'urbanisation de nouveaux territoires	Action 3 Réaliser le diagnostic et l'analyse des terrains pollués	Réalisé/non réalisé
Préserver les équilibres naturels	Action 4 Développer une charte environnementale de l'arbre <ul style="list-style-type: none"> - diversifier la palette végétale arborée (projet des quais...); - augmenter le nombre d'arbres plantés hors renouvellement: opération 1 arbre/ 1 banc ; - assurer le renouvellement du patrimoine arboré d'alignements en quantité et en qualité 	Nombre de nouvelles essences plantées Nombre d'arbres plantés sur l'ensemble des sites hors renouvellement Nombre d'alignements programmés/nombre d'alignements réalisés Nombre d'arbres plantés/nombre d'arbres abattus
	Action 5 Lutter contre le bruit : <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer et évaluer la perception des nuisances sonores ; - Elaborer des fiches descriptives permettant de prendre en compte la nuisance sonore dans la démarche de rénovation et/ou de construction neuve ; - Lancer des opérations « ponctuelles et déterminées » en direction des véhicules et cyclomoteurs bruyants ; - Réaliser des fiches descriptives des niveaux sonores des équipements à moteurs de la Ville ; - Créer un comité technique sur les nuisances sonores (exemple d'action : mettre en relation PLU/PDU/Cartographie du bruit issue de la directive européenne 2002/49/C) - Etendre l' "arrêté 100 mètres", limitant la densité des établissements de boisson, aux quartiers de St Eloi et de St Michel. 	Nombre de fiches réalisées Nombre de projets de construction ou de rénovation ayant pris en compte les nuisances sonores Nombre d'opérations menées Diminution des nuisances sonores/année 2006

	<p>Action 6 Surveiller et répondre aux effets locaux de la pollution de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dresser un bilan annuel des émissions atmosphériques sur la ville ;- Identifier par type de polluant et par secteur géographique considéré les indicateurs de seuils et de prévention afin d'adopter les mesures adaptées ;- Communiquer et sensibiliser les populations sur les aspects préventifs et les gestes à adopter lors des dépassements de seuils.	
--	---	--

Thème 2 : Nouvelles pratiques de gestion urbaine : propreté de la Ville et gestion raisonnée du patrimoine végétal		
Objectif stratégique	Actions et mesures concrètes	Indicateur
Préserver les ressources naturelles	Action 7 Réaliser un état des lieux des consommations en eau et définir des priorités d'interventions visant à réduire ces consommations	nombre d'interventions planifiées
	Action 8 Limiter les besoins en eau de nos espaces verts <ul style="list-style-type: none"> • Limiter la consommation d'eau sur certains sites (2005-2007) • Mettre en place des sites « 0 arrosage » (2005-2008) • Diminuer l'apport d'eau aux pelouses existantes (2005-2007) 	consommation d'eau 2007/2006/2005
	Action 9 Accroître la surface de plantation raisonnée <ul style="list-style-type: none"> • Définir une palette végétale supportant les évolutions de notre climat (2005-2010) (sécheresse...) • Créer des pelouses avec des espèces plus résistantes (2008-2012) • Renouveler les pelouses avec des espèces plus résistantes (2008-2012) 	surface de plantation raisonnée /surface totale de plantations
	Action 10 Mettre en application le plan pluriannuel de « gestion raisonnée » de l'eau	- Nbre de sites traités en 2007 - Consommation d'eau/2005
	Action 11 Communiquer sur les bonnes pratiques de gestion de l'eau <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un forum bonnes pratiques (2007-2010) • Mise en place de nouvelles actions d'animation à la Maison du jardinier 	
Economiser l'énergie	Action 12 Réduire la consommation d'énergie du parc de véhicules des parcs et jardins Augmenter de 40% le parc de véhicules propres à l'horizon 2010	Nombre de véhicules propres acquis en 2007/ nbre de véhicules acquis
Prévenir et mieux gérer nos déchets	Action 13 Développer une gestion durable des déchets verts <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux en quantité et en qualité de la production de déchets verts (2007-2008) • Mettre en place des outils de traçabilité (2007-2008) • Augmenter la part de déchets verts compostés (en cours) • Recycler les déchets de tonte grâce à l'acquisition de tondeuses innovantes (accompli) • Augmenter la part de valorisation des déchets de tailles et d'élagage (2007-2010) • Inciter les particuliers au compostage individuel (à définir) 	Volume de déchets recyclés ou valorisés/Volume de déchets produits
Respecter les équilibres naturels	Action 14 Pratiquer un désherbage raisonné avec pour objectif « 0 phytos » en 2012 : <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des herbicides non rémanents dans les parcs et jardins (accompli) • Définir des zones « 0 phytos » sur les zones sensibles (2006-2007) • Définir des zones « 0 phytos » dans les parcs, jardins et résidences (2008-2010) • Développer les techniques alternatives au désherbage (paillage, etc.) (en cours) • Mettre en place un groupe de travail et des partenariats avec des associations pour définir un plan de désherbage global (2007) 	Volume de désherbants pulvérisé par rapport à 2005
Préserver et protéger la ressource en eau	Action 15 Mettre en oeuvre des alternatives à l'utilisation d'insecticides et de fongicides avec pour objectif « 0 phytos » pour 2012 : <ul style="list-style-type: none"> • Définir des zones « 0 phytos » sur les zones sensibles et les zones enfants » (2006-2007) • Définir des zones « 0 phytos » dans les parcs et jardins et résidences (2008-2010) • Mettre en place une Protection Biologique Intégrée dans les serres (accompli) • Réaliser les premiers essais de lutte biologique en milieux ouverts (en cours) : opérations « Coccinelles » • Réaliser des essais de lutte biologique en milieu ouvert à grande échelle (2007-2010) 	Volume d'insecticides et fongicides pulvérisé par rapport à 2005

Préserver les équilibres naturels	<p>Action 16 Connaitre la biodiversité de nos espaces (zones témoins, inventaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un état des lieux sur les sites pilotes (2007-2010) • Former le personnel à la reconnaissance des espèces (2007-2010) • Communiquer sur la biodiversité (orchidées..) (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'espèces recensées - nombre de personnes formées - nombre d'actions de communication
	<p>Action 17 Préserver ou créer des corridors écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude sur la mise en place d'un maillage écologique à l'échelle de la ville (2007-2012) • Créer des zones refuges • Favoriser le potentiel floristique et améliorer la biodiversité grâce à l'installation de friches • Renouveler le patrimoine arboré à partir d'essences indigènes (en cours) • Mettre en place un programme de tonte différenciée (en cours) • Réaliser un état des lieux sur les sites pilotes (2008-2010) 	<ul style="list-style-type: none"> cartographie de l'ensemble des points de biodiversité
	<p>Action 18 Préserver les espèces patrimoniales et leur habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir un recensement des espèces à intérêt patrimonial sur la ville de Bordeaux (2007-2012) • Réaliser un cahier de préconisation pour préserver et gérer ces espèces (2007-2010) • Sensibiliser le personnel aux espèces patrimoniales (2007-2010) • Sensibiliser le public et lui faire découvrir ces richesses (2007-2010) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre d'espèces recensées - Nbre d'agents sensibilisés
	<p>Action 19 Gérer et maîtriser les espèces invasives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un comité scientifique au bois de Bordeaux (en cours) • Réaliser un état des lieux des espèces invasives (2006-2007) • Réaliser un état des lieux sur le territoire de la ville (2008-2010) • Réaliser un cahier de préconisations à l'attention des jardiniers et du public (2008-2010) • Former les jardiniers à cette gestion (2006-2010) 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de sites et de surfaces gérés
	<p>Action 20 Protéger les milieux sensibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaitre les zones sensibles (directives Natura 2000, ZNIEFF) (2006-2008) • Réaliser et appliquer un plan de gestion raisonnée au bois de Bordeaux (2006-2008) • Réaliser et appliquer des plans de gestion pour l'ensemble des zones sensibles : Lac de Bordeaux, Berges de Garonne, Percée verte, Parc rive droite... (2007-2012) • Mettre en place un comité scientifique et technique pour évaluer ces pratiques (2006-2012) 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'espèces par site
Informier, sensibiliser, promouvoir les bonnes pratiques	<p>Action 21 Développer un réseau d'acteur et dynamiser ses connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des partenariats avec les institutions scientifiques de l'agglomération et de la région • Développer un réseau de professionnels de l'environnement et du végétal 	
	<p>Action 22 Sensibiliser le citoyen aux nouvelles pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un plan de communication • Développer les partenariats et les échanges • Former et informer le personnel • Informer et sensibiliser le public (signalétiques, démonstration par la découverte d'opérations exemplaires, maison du jardinier etc.) 	

	<p>Action 23 Maintenir et prévenir la propreté de la Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multiplier le mobilier urbain (500 corbeilles seront posées sur les lieux les plus fréquentés) • Lutter contre les déjections canines • Mettre en place la collecte des encombrants par un prestataire • Mettre en place une méthode d'évaluation de la qualité de la démarche des services de la propreté • Mettre en œuvre un plan de formation : sensibilisation pluriannuelle dans les écoles • Mettre en œuvre une nouvelle procédure de verbalisation des infractions • En liaison avec le projet social de la Ville, poursuivre et développer le soutien à la création d'entreprises de recyclage susceptibles d'offrir des possibilités d'insertion à des personnes peu ou pas qualifiées 	
Exemplarité / Mieux gérer nos déchets	<p>Action 24 Assurer séparément la collecte des ordures ménagères et du papier dans les établissements municipaux</p>	
	<p>Action 25 Assurer une veille technologique sur le traitement des surfaces entretenues par la Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier le mode de désherbage le plus adapté en fonction du support et de sa localisation géographique en vue de réduire notamment la part de désherbant chimique • Etudier les sources d'eau alternatives (vidange des piscines, eau des forages géothermiques, eau de pluie) pour le nettoyage de la voirie 	

Thème 3 : Eco construction, maîtrise des fluides énergétiques et énergies renouvelables		
Objectif stratégique	Actions et mesures concrètes	Indicateur
Réduire la consommation d'eau (en cours)	Action 26 Détecter de manière précoce des fuites d'eau dans les bâtiments, sur les systèmes d'arrosage (EV), les centres de propreté (lavage) et toute installation consommatrice d'eau (installations de détecteurs de fuite munis de systèmes d'alarme visuelle et/ou reportée à distance)	Nombre de fuites détectées – m3 économisés
Réduire la consommation d'eau (2007)	Action 27 Connaître les besoins et les ressources en eau de la Ville - Réaliser un bilan hydrique - Constituer, début 2007, un groupe de travail entre les services qui consomment de l'eau et ceux qui en « produisent ». - Installer un dispositif de déchloramination de l'eau dans toutes les piscines de la Ville	Economie d'eau réalisée/potentiel identifié
Garantir la qualité de l'air dans les locaux – économies d'énergies (en cours)	Action 28 Mettre en oeuvre des solutions techniques pour la ventilation des locaux dans tous les projets de restructuration ou rénovation des bâtiments municipaux.	Nombre d'installations réalisées / Nombre de projets réalisés
Maîtriser l'énergie et lutter contre l'effet de serre	Action 29 Etablir un bilan des consommations et coûts eau – gaz – électricité / Bilan CO2 - Produire le bilan énergétique annuel des 700 bâtiments qui composent le patrimoine bâti municipal - Faire apparaître le bilan CO2 - Etablir un bilan des consommations et des coûts par bâtiment, par usage et par type d'énergie pour l'ensemble du patrimoine - Mettre en place des indicateurs par type d'énergie et par usage pour identifier les dérives	Réalisé/non réalisé
	Action 30 Améliorer les performances énergétiques des bâtiments - Réaliser un diagnostic thermique des bâtiments communaux et évaluer le coût des améliorations - Retranscrire les consommations par bâtiment dans le document de gestion financière de la collectivité et les diffuser - Recenser les améliorations potentielles en isolation - Engager une démarche « audit – étude » pour chiffrer les investissements et les économies attendues - Etablir une programmation pluriannuelle des travaux d'amélioration. - Mesurer les progrès en termes de coûts évités et démissions de CO2 évitées	Economie d'énergie 2007/2006 Réalisé/non réalisé Réduction des émissions de CO2 2007/2006
	Action 31 Développer les énergies renouvelables - Identifier les bâtiments susceptibles de recevoir une production d'eau chaude sanitaire solaire et faire réaliser des devis - Réaliser un guide pratique qui sera joint aux demandes de permis de construire	Nombre de m ² de panneaux solaires installés Réalisé/non réalisé
	Action 32 Améliorer la performance énergétique des installations techniques : - Suivre en continu l'évolution des consommations et de l'ensemble des coûts énergétiques - Mettre en place une cellule de veille avec des indicateurs par type d'énergie et par usage pour identifier les dérives - Engager une démarche « audit – étude – travaux » pour rationaliser les installations techniques en vue d'économiser l'énergie. - Sensibiliser le personnel municipal par un affichage de consignes et du bénéfice que l'on peut en attendre + ecoloflash + guide des agents - Mesurer les progrès dans la gestion des coûts et environnementale du patrimoine bâti - Eclairage public – Abaissement de tension : une expérimentation est actuellement en cours sur les boulevards - Développer l'installation de minuteriers dans les locaux municipaux - Recourir à des techniques innovantes en matière d'éclairage public (DEL) - Concevoir et réaliser une Charte de la mise en lumière	
Ecoconstruction Exemplarité	Action 33 - Faire du nouveau Jardin Botanique un Ecosite - Mettre en place une charte des chantiers propres, pour ses propres réalisations, et inciter les grands opérateurs à adopter cette démarche - Inciter les organismes constructeurs de logements sociaux à prendre en compte la dimension environnementale notamment en matière de performance énergétique.	

Thème 4 : Mobilité - accessibilité		
Objectif stratégique	Actions et mesures concrètes	Indicateur
Ville exemplaire Maîtrise des consommations d'énergie et réduction des émissions polluantes	Action 34 La Ville conforte son plan de déplacement des agents municipaux <ul style="list-style-type: none"> - Accroître de 10% les trajets domicile-travail et de 5% les trajets professionnels des agents par les transports en commun - Réduire son parc de véhicules de voitures particulières par la mise à disposition d'un pool croissant de véhicules - Renouveler 53 véhicules légers de la Ville par une gamme moins énergivore et moins émettrice de CO2 - Tester des véhicules utilitaires innovants - Former 10% des agents à la conduite économique 	Nombre d'abonnements Pass souscrits Nombre de véhicules versés au pool Consommation d'énergie 2007/2006
	Action 35 La Ville lance les Plans de déplacements de Quartier : <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un Plan de déplacements sur un quartier test - Mettre en place une première ligne de pédibus et de vélobus expérimentale 	Réalisé/non réalisé Réalisé/non réalisé
	Action 36 Encourager la pratique du vélo en développant le plan cyclable <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser 10 km supplémentaires d'itinéraire cyclable sécurisé (bande, piste, aménagement modérateur de vitesse, zone 30, contresens cyclable) - Installer 300 arceaux vélos par an en priorité à proximité des équipements et services publics - Editer un nouveau plan guide du vélo à Bordeaux 	Nombre de Km réalisés en 2007 Nombre d'arceaux installés en 2007
	Action 37 Conforter l'action de la Maison du Vélo <ul style="list-style-type: none"> - Créer des points relais de la Maison du vélo - Acquérir 600 nouveaux vélos pour la Maison du vélo. 	Nbre de points réalisés Nbre de vélos acquis
	Action 38 Promouvoir la mobilité alternative <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les opérations « Bordeaux sans ma voiture » - Organiser un concours auprès de graphistes afin de promouvoir les transports en commun, le vélo et la marche - Concevoir une campagne d'affichage destinée à inciter les usagers à adopter des attitudes plus civiques : respect des trottoirs, voies cyclables, passages piétons, places handicapés - Accompagner le Conseil des Jeunes dans son projet d'exposition 	Nbre de journées réalisées Réalisé/non réalisé Réalisé/non réalisé Réalisé/non réalisé
	Action 39 Favoriser le partage de la rue en centre-ville <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en contrôle d'accès - Poursuivre la réflexion sur la possibilité de ne faire circuler que des bus électriques à l'intérieur des Cours, puis à plus long terme entre Cours et boulevards. 	Nbre de contrôle d'accès réalisés

Thème 5 : Consommation Eco responsable		
Objectif stratégique	Action et mesures concrètes	Indicateur
Réduire les déchets - Economiser le papier	Action 40 Réduire de 10% la consommation de papier en 2007 - Inciter à utiliser les options d'impression économes en papier (recto verso, plusieurs pages par feuille...) - Remplacer progressivement les imprimantes et télécopieurs par des copieurs multifonctions en réseaux, configurés par défaut avec des paramètres d'économies (recto verso, réduction d'encre...) - Mettre à l'étude puis mettre en œuvre un plan global de dématérialisation des courriers internes	Consommation de papier 2007/2006 Nbre d'imprimantes indiv. supprimées Nbre de courriers internes « dématérialisés »
Réduire les déchets Recycler	Action 41 Organiser le tri sélectif du papier sur les 250 sites de la Ville collectés en porte à porte	Taux de collecte
Economiser l'énergie	Action 42 Maîtriser la consommation d'énergie des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les moyens d'impression • Remplacer les tubes à rayon cathodique par des écrans plats • Paramétrer les systèmes de mise en veille des NTIC 	Nbre d'écrans installés Nbre de postes paramétrés
Eco consommer	Action 43 Introduire les critères de développement durable dans les achats de la Ville <ul style="list-style-type: none"> • Définir un lot additionnel « environnement » de produits d'entretien des locaux biodégradables lors du prochain appel d'offres • Introduire le coût global dans les choix d'investissement des dossiers stratégiques de la Ville • Avoir recours aux « produits du commerce équitable » pour les achats de Noël • Augmenter de 10% le recours à du papier recyclé. Après Bordeaux Magazine, Bordeaux Culture sera imprimé sur papier recyclé avec pour objectif 2007 : 100% de tous les documents imprimés sur papier recyclé ou fabriqué à partir de matières premières gérées durablement (bois ou fibres recyclés) avec pour 30% l'utilisation d'une encre végétale 	Réalisé/non réalisé Réalisé/non réalisé Réalisé/non réalisé

Thème 6 : Education, sensibilisation et incitation aux pratiques du développement durable		
Objectif stratégique	Action et mesures concrètes	Indicateur
Eduquer	Action 44 Développer les Classes Vertes	Nbre de classes 2007/2006
	Action 45 Favoriser l'organisation des séjours découverte	
	Action 46 Elaborer une Convention Educative Ville de Bordeaux /Inspection Académique	
	Action 47 Encourager les projets d'autoproduction par le jardinage et/ d'autoréhabilitation de logement	
	Action 48 Mettre en place des modules d'action et de formation en partenariat avec la Direction de la Propreté dans les centres d'animation et les maisons de quartier	
	Action 49 Mettre en place des modules de formation aux économies d'énergie pour les ménages démunis en synergie avec le projet de cohésion sociale	
Sensibiliser	Action 50 Créer une « Maison de l'Environnement » - Informer, sensibiliser et éduquer le public sur les grands thèmes de l'action de la Charte - Accueillir des groupes d'élèves, des associations, des expositions, des débats, etc. - Sensibiliser sur les aspects préventifs et les gestes à adopter lors des dépassements de seuils de polluants	
	Action 51 Créer et/ou poursuivre un cycle de conférences, de visites et d'expositions sur le thème de l'environnement au Jardin Botanique et au Museum d'Histoire Naturelle	
	Action 52 Sensibiliser dans la durée le personnel municipal - Ecoloflash mensuel sur les bonnes pratiques environnementales individuelles - Réalisation d'un guide de l'éco-agent - Rappel de l'incitation aux transports en commun - Remise du kit (poncho, écarteur, pince à vélo) à ceux qui viennent en vélo - Réalisation d'affiches sur le comment et le pourquoi du tri du papier et du carton	indicateur trimestriel de l'évolution du tri
	Action 53 Procéder, à la Bibliothèque Municipale , début 2007, au remplacement des sacs plastiques par des sacs payants entièrement biodégradables	Nbre de sacs plastiques non distribués
	Action 54 Sensibiliser et accompagner les conseils de jeunes dans leurs initiatives en faveur de la protection de l'environnement : - Le Conseil municipal des enfants va réaliser un calendrier perpétuel de l'eau et un numéro spécial du journal Sapristi dédié à la protection de l'environnement à l'attention de tous les élèves de CE2, CM1 et CM2 - Le Conseil des jeunes s'engage à : · développer une thématique d'écologie urbaine lors du Festival de la Jeunesse, · lancer un appel à projets dans le cadre de AJC.	

	<p>Action 55 Concevoir, réaliser et mettre en œuvre des panneaux d'information sur la gestion raisonnée et différenciée dans les parcs et jardins.</p>	
Inciter	<p>Action 56 Réaliser un guide pratique sur les énergies renouvelables et le distribuer avec les demandes de permis de construire.</p>	
	<p>Action 57 Mettre en œuvre une « information durable » sur la protection de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> · Une rubrique dédiée sur Bordeaux.fr · Un message permanent sur les bonnes pratiques diffusé par les Journaux électroniques informatiques </p>	
	<p>Action 58 Fournir à ceux qui empruntent un vélo à La Maison du vélo : <ul style="list-style-type: none"> · Le plan cyclable · Un kit vélo (poncho, écarteur, pince à vélo) </p>	
	<p>Action 59 Inciter les commerçants à s'inscrire dans le cadre de la Charte d'EU & DD et délivrer un label « Commerçant propre »</p>	
	<p>Action 60 Réaliser plusieurs manifestations dans le cadre de la Semaine du développement durable (1-7 avril 2007) : animations sur la place Pey-Berland et à l'Hôtel de Ville avec notamment les résultats du concours « Moi aussi j'agis » destiné à tous les Bordelais qui sera lancé dans Bordeaux Magazine en janvier, expositions « Planète Attitude » WWF...</p>	
	<p>Action 61 Concevoir, réaliser et mettre en œuvre un cahier des charges spécifique « protection de l'environnement » dans le cadre des manifestations publiques et sportives qui sera joint aux dossiers techniques et remis aux organisateurs de grands événements « Bordeaux fête le fleuve », « Bordeaux fête le vin », « Coupe du monde de rugby »...</p>	
	<p>Action 62 La Ville examinera la possibilité de réduire la taxe foncière pour les propriétaires effectuant des travaux permettant des économies d'énergie.</p>	
	<p>Action 63 Lancer un concours entre les quartiers des meilleures initiatives et des meilleurs projets en matière de protection de l'environnement en mobilisant notamment les associations, les comités de quartier.</p>	
Partager	<p>Action 64 Réaliser une enquête sur la perception de la qualité de l'environnement urbain à Bordeaux et la publier dans Bordeaux Magazine</p>	
	<p>Action 65 Mettre en place une collaboration entre l'Université Victor Segalen (Bordeaux 2) et le conseil local de santé</p>	
	<p>Action 66 Editer un bilan annuel de la charte</p>	